



COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DES ACTIONS SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE « SIB »

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque qui s'est tenue le Vendredi 6 Avril 2018 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de procéder au fractionnement des actions SIB dans un rapport de 1 (une) pour 5 (cinq).

En conséquence, la valeur nominale par action qui s'élève à 1000 FCFA sera désormais à 200 FCFA. Le nombre d'actions pour chaque actionnaire sera multiplié par 5.

Le nombre d'actions de la Société Ivoirienne de Banque passera de 10 000 000 à 50 000 000 actions dont 10 000 000 formant le nouveau flottant conformément à la Décision N° 2015-005 de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Nous vous informons que la date prévue pour le fractionnement est le 15 Juin 2018.

Toute information ou renseignement relatif à cette opération de fractionnement pourra être obtenu auprès de la SGI Africaine de Bourse à l'adresse suivante :

Rue Gourgas Tour Alpha 2000 (3ème étage) / Plateau - Abidjan 01.

Tél: (225) 20 21 98 26 / 20 21 98 32

Fax: (225) 20 21 98 27.

Fait à Abidjan le 15 Mai 2018.

34, 8d de la République

01 B.P 1300 ABIDJAN 01

CI-ABJ-1962-B-956